



SITE NATURA 2000 BASSE VALLEE DE LA SEILLE

Objet	Compte-rendu du Comité de Suivi
Date et lieu	Jeudi 13 décembre 2012 à Jouvençon
Ordre du jour	Bilan d'animation 2012 et programmation 2013
Sous la présidence de	Mme LASAUSSE Sophie, Conseillère Régionale
INTERVENANTS	
<i>Elodie TONNOT</i>	<i>Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône et Doubs</i>
<i>Claire SAUNIER</i>	<i>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)</i>
<i>Nathalie DUPRIEZ</i>	<i>Direction Départementale des Territoires (DDT) de Saône-et-Loire</i>
PARTICIPANTS	
RASO Thomas	DREAL Bourgogne
TERREL Nicolas	EPTB Saône et Doubs
UNTERMAIER Cécile	Députée de la 4 ^{ème} circonscription de Saône-et-Loire
DICONNE Jean-Paul	Conseiller Général de Saône-et-Loire délégué à l'eau
MASSOT André	Vice-président Syndicat de la Basse Seille
PERRET Louis	Maire de Jouvençon - Président du Syndicat de la Basse Seille
DUPORT Michel	Vice-président Syndicat de la Basse Seille
BOURCET Olivier	Adjoint au maire de Cuisery
GAIFFE Romain	Agent Patrimonial ONF secteur Lacrost-Prety-Ratenelle
BARRE Bertrand	ONF - Agence Bourgogne Est
PROTAT Gilles	Représentant Confédération Paysanne 71
DURY Bertrand	Chambre d'Agriculture 71
MAUPOUX Julien	Fédération de pêche 71
RUNGE Christine	Adjointe au maire de Louhans-Châteaurenaud
FAUSSURIER Jean-Pierre	Adjoint au maire de Brienne
BESSARD Jean	Maire de Rancy
BARBIER Claude	Maire de Ratenelle
MELIN Roland	Adjoint au maire de Jouvençon
JEANDENAND Frédéric	Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne
GUILLEMAUT François	Adjoint au maire de Branges
VADOT Anthony	Maire de Branges
THIVANT Pierre	Adjoint au maire de Sornay
RAVET Sébastien	Pays de la Bresse Bourguignonne
MICHEA Lionel	VNF
FORET Marc	Directeur EPTB Saône et Doubs
MAILLARD Samuel	Agriculteur, Jeunes Agriculteurs 71
VOISIN Hervé	Chambre d'Agriculture 71
EXCUSÉS	
M. Stéphane Aubertin, Architecte des Bâtiments de France M. le Directeur de la Direction Régionale de Jeunesse et Sport (DRJSCS) M. Patrick Lefeuve, Directeur du Centre Eden M. Rémi Chaintron, président de la communauté de communes de Louhans L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) M. François Chambaud, directeur du bureau d'études CAEI M. Stéphane Petit, gestionnaire de la Réserve Naturelle de la Truchère M. Thierry Colin, Président de la Communauté de Commune Saône et Seille M. le Maire de Prety	

1. Ouverture de la séance

Mme Sophie Lasausse, Présidente du comité de pilotage, ouvre la séance à 14h00. Elle présente l'ordre du jour de la réunion. Puis elle rappelle le contexte et les grands enjeux relatifs au site Natura 2000. Elle insiste notamment sur l'importance des actions mises en œuvre pour la préservation du Rôle des genêts sur la vallée de la Seille ainsi que sur l'urgence de protéger les roselières, qui constituent un milieu rare et vulnérable sur la vallée de la Seille.

Elle énonce la liste des personnes excusées puis laisse la parole à Elodie Tonnot, chargée de l'animation du site Natura 2000 à l'EPTB Saône et Doubs.

2. Ordre du jour

- a. **Bilan d'animation 2012:** MAET, contrats Natura 2000, travaux du groupe roselière, animation et communication, veille environnementale
- b. **Mises à jour du document d'objectifs soumises au vote des membres du comité de pilotage :** tableau d'équivalence des mesures, intégration de quatre nouvelles fiches actions
- c. **Point d'actualité sur la démarche Natura 2000**
- d. **Perspectives d'animation 2013**

Pour les éléments de détails relatifs à ces différents points, se référer au document distribué en séance (document joint) ainsi qu'à la présentation concernant les évaluations d'incidences.

- e. **Temps de questions et débats**

Travaux du groupe « Roselières » et Projet de mise en défens de linéaires de roselières :

Un projet de protection des roselières est en cours sur la commune de Cuisery, il vise à mettre en défens un linéaire de 600m de roselières dans la boucle de Seille afin de permettre la régénération naturelle des phragmites. Ce projet sera porté par l'AAPPMA de Cuisery. Il pourra éventuellement être étendu à d'autres secteurs de roselières si d'autres porteurs de projet le souhaitent.

M. Perret souligne qu'il n'accepterait pas que les accès à la Seille soient fermés. Les bords de Seille doivent continuer à être accessibles à tous, promeneurs, pêcheurs et agriculteurs. L'entretien y est nécessaire.

➤ Le projet ne vise pas à interdire les accès à la Seille mais à délimiter des secteurs de régénération naturelle qui seront matérialisées avec des clôtures lisses. Cela permettra également de ré-aménager les places de pêche. Les bords de Seille ne seront pas clos sur toute la longueur mais seulement sur des linéaires sensibles sur lesquels le Blongios nain a été identifié comme étant nicheur.

Par ailleurs l'entretien des bords de Seille est nécessaire mais ne doit pas être trop drastique. C'est en partie à cause d'entretien trop fréquents que les roselières ont régressé. L'entretien du halage et des chemins agricoles de doit pas empiéter sur ces milieux. Les communes devront être sensibilisées dans ce sens. Il faut d'abord laisser se régénérer les roselières avant d'envisager de les entretenir.

M. Barbier déclare qu'il est très bien de vouloir préserver un milieu tel que les roselières mais s'inquiète du contrôle du respect de ces mises en défens tout comme le contrôle de la pratique de la pêche à la carpe de nuit. La réglementation sur les bords de Seille ne lui semble pas toujours respectée.

➤ Il faudrait pouvoir accroître la communication et la sensibilisation concernant la préservation du patrimoine naturel. L'ONCFS détient le pouvoir de police pour faire respecter la réglementation quant à la destruction des habitats et des espèces. Le site Natura 2000 n'a pas vocation à réglementer les interventions en milieux naturels L'ONCFS établit ses contrôles sur la base de la réglementation des espèces protégées.

La Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) a pour but d'établir une liste des milieux à protéger. Dans certains cas, il peut s'avérer nécessaire de mettre en place un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) qui réglemente ces milieux.

Le Groupe «Roselières » devrait se réunir en début d'année 2013 afin de faire le point sur les actions de gestion et de communication qui pourront être déployées pendant l'année.

M. Duport suggère d'élargir la communication aux plaisanciers en intégrant l'ANPEI (Association Nationale des Plaisanciers en Eaux Intérieures) au groupe roselière.

Il faudrait pouvoir également protéger les roselières depuis l'eau avec des balises pour éviter que les plaisanciers n'accostent dans les roselières.

M. Michea ajoute qu'en pleine période de navigation (de mi-mai à mi-novembre), ce sont jusqu'à 4000 bateaux (chiffres 2012) enregistrés sur la Seille. Les écluses sont des points stratégiques de communication où pourraient être distribués des dépliants d'information en plusieurs langues.

➤ Comme cela avait été convenu lors du premier groupe roselière, VNF va être contacté afin de participer à l'effort de communication sur la Basse Vallée de la Seille. Il sera ainsi étudié la possibilité de poser des panneaux de rappel de la réglementation sur l'accostage dans les secteurs sensibles et sur la mise en place d'un dépliant conjoint EPTB-VNF-Fédération de pêche.

Veille environnementale

Une veille environnementale est conduite par la structure animatrice mais des élus relatent certains constats qu'ils ont pu faire sur leurs communes :

- plantation d'arbres sur une parcelle en bord de Seille et engagée en Mesure Agro-Environnementale territorialisée

➤ L'agriculteur qui exploite la parcelle doit au plus vite envoyer un courrier à la DDT pour expliquer qu'il ne lui est plus possible de respecter ses engagements sur la totalité de la parcelle, sans quoi il pourrait être pénalisé.

- coupe et plantation de peupliers, la replantation est-elle systématique ? quels sont les moyens d'actions pour l'éviter ?

➤ Si le propriétaire le souhaite, il est possible de mettre en place un contrat Natura 2000 de reconversion d'une peupleraie en prairie.

L'un des objectifs du site Natura 2000 est de conserver les surfaces en prairies. Toutes les actions qui pourront aller dans ce sens seront encouragées.

- quel est le positionnement de Natura 2000 concernant le nettoyage et l'entretien du couvert herbacé sous les peupleraies?

➤ Il n'y a pas d'obligation d'entretien du couvert herbacé mais par contre il est recommandé de pratiquer une fauche tardive sous les peupliers. Ces secteurs servent en effet de zones de refuges pour le Rôle des genêts au moment de la fauche des prairies alentours.

M. Foret ajoute que si tant d'atteintes sur la vallée de la Seille persistent, il sera peut-être nécessaire de recourir à un dispositif plus réglementaire que Natura 2000, comme l'est l'APPB.

Mme Lasausse répond qu'il faudrait d'abord veiller à développer les actions de communication et de sensibilisation avant de réglementer davantage.

Projet éco-pagayeur : les élus s'inquiètent des problèmes de sécurité liés à la cohabitation des bateaux de plaisance et des canoë-kayak sur la basse Vallée de la Seille.

Ils se plaignent du manque d'information et de concertation liés à ce projet.

Mise à jour du document d'objectifs :

Présentation et explication du tableau d'équivalence des mesures

Présentation des quatre nouvelles fiche-actions et de leur cahier des charges:

- A11 : Préservation du patrimoine arboré

- A12 : Élimination et limitation d'espèces invasives

- D5 : Restauration et entretien de secteurs de ripisylve

- H9 : Développement d'outils pédagogique set d'information à l'usage du grand public

➤ Mme Lasausse soumet au vote des membres du COPIL l'intégration de ces éléments au DOCOB : **validation à l'unanimité**

Point d'actualité sur les évaluations d'incidences et présentation des perspectives d'animation 2013 (voir documents joints)

➤ Mme Untermaier remercie Mme la Présidente du comité de pilotage de l'avoir invitée à cette réunion et remercie l'EPTB Saône et Doubs pour l'animation qui est effectuée sur le site. Elle rappelle que Natura 2000 est un programme européen et se souvient avoir participé à l'intégration de la Basse Vallée de la Seille au sein de ce dispositif. Elle constate avec satisfaction qu'aujourd'hui des actions intéressantes sont mises en œuvre et que les acteurs du territoire se responsabilisent de leur patrimoine naturel.

➤ Mme Lasausse remercie l'assemblée et clos la séance à 16h30.